

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
Division de la Scolarité
Relevé des propositions du C.E.V.U. du
4 juin 2003, soumises à l'approbation du conseil d'administration

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain ARCONTE, Président de l'Université, ouvre la séance à 15 heures. L'ordre du jour après ajustement et rajout des questions diverses est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 26 juin 2002.
2. Approbation des propositions de la Section Permanente du 28 novembre 2002.
3. Demandes de créations et de renouvellements de Diplômes Universitaires.
4. - Examen des propositions des commissions FSDIE «aide aux projets» et «aide sociale».
- Ajustement des modalités de gestion du FSDIE (Note de gestion).
5. Modalités de gestion des exonérations des droits d'inscriptions.
6. Modalités de gestion des inscriptions supplémentaires en DEUG et des demandes de validation dans le cadre du décret 85-906 du 23 août 85.
7. Eléments d'information sur la mise en œuvre du LMD (Licence- Master- Doctorat)
8. Désignation des membres étudiants pour :
- La Section permanente du CEVU.
- La Commission UAG – HANDICAP.
9.
- Désignation d'une personnalité extérieure en remplacement de Madame ASSOR.
- Désignation d'un membre enseignant pour la Commission PRP (Prime pour Responsabilité Pédagogique)
10. Questions diverses
 - Demande de prise en charge de la totalité des frais des membres étudiants du CEVU lors de leur déplacement pour le conseil.
 - Développement vie étudiante, difficultés de rencontre et dialogue.
 - Délivrance des diplômes à l'UAG
 - Demande de création de la maîtrise de biologie générale à l'UAG
 - Respect de la semaine de révision
 - Quelles sont les propositions pour conserver la filière MIASS qui est menacée de fermeture ?
 - Hygiène sur les campus
 - Accès internet. Qu'en est-il de la mise à disposition des étudiants d'un terminal ?
 - Problèmes rencontrés au niveau de l'épreuve « Orale » d'anglais

1. Le procès-verbal de la réunion du CEVU du 26 juin 2002 est adopté à la majorité, les nouveaux élus ne prennent pas part au vote.

2. Le procès-verbal de la réunion de la Section Permanente du CEVU du 28 novembre 2002 est adopté dans les mêmes conditions. (**cf dossier du CA du 6 juin 03**)

3. Demandes de créations et de renouvellements de diplômes universitaires

Mme MORAVIE présente la demande du SEPFC qui comprend un renouvellement de diplôme (DUTIAM) et sept créations.

Afin de développer la formation continue à l'UAG, le SEPFC, dans le cadre de la formation en ligne, propose la création de 4 DU, dans le cadre du campus numérique « CVTIC » : Limoges et Université numérique de Toulouse.

DU LI « Label Internet »

DU 3MI « médiateur multimédia et moniteur sur Internet »

DU Conseiller pour l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication auprès des acteurs du développement (DEUST)

DU Concepteur manager des services sur Internet (Licence professionnelle)

Formation en présentielle :

DU Gestion des ressources humaines dans les petites et moyennes entreprises (Licence professionnelle)

DU Services et Technologies de l'information et de la Communication (Licence professionnelle)

Les conventions liant l'UAG avec les universités partenaires(Bretagne sud, Versailles) permettent déjà la dispense de ces enseignements à l'UAG sur les trois sites.

La validation de ces quatre DU, ouvre droit à la délivrance du diplôme national indiqué de l'université partenaire.

La création sous forme de DU alors que ce sont des diplômes nationaux d'une autre université à pour objet d'assurer une traçabilité de ces formations offertes en formations continue à l'UAG et permet aux étudiants de bénéficier de l'ensemble des prestations de L'UAG (BU, SCUIO, ..) .

La demande de création du **DUCAH (Diplôme Universitaire de Coopération et d'Action Humanitaire)** a pour objectif de former les candidats aux métiers de la coopération et de l'action Humanitaire ou de renforcer les compétences des candidats ayant acquis une expérience sur le tas dans ce domaine. Il s'agit d'un diplôme de niveau 3^{ème} cycle, placé sous la responsabilité de Fred RENO (Prof en sciences politique en SJE 971)

S'agissant du renouvellement du **DUTIAM (Diplôme Universitaire de Transport International et des Activités Maritimes)** la formation est organisée sur deux ans. Elle répond aux besoins des professionnels locaux. Les titulaires de ce diplôme obtiendront de plein droit la capacité de transport délivrée par la DDE afin de pouvoir exercer le métier de transporteur. Ce diplôme est placé sous la responsabilité de Philippe Verdol (MCF en SJE).

La précédente promotion du DUTIAM comportait 25 inscrits, dont 19 présents à l'examen, avec un taux de 72% de réussite.

Le CEVU approuve à l'unanimité ces huit demandes d'habilitation et émet un avis favorable pour une durée de quatre ans.

4- Examen des propositions des commissions FSDIE «aide aux projets» et «aide sociale».

La commission FSDIE «**Aide sociale**» s'est réunie sur les trois sites de l'UAG conformément à la décision du CA. Le compte rendu de ces réunions(12 novembre 02 en Martinique, 14 novembre 02 en Guadeloupe et 10 décembre 02 en Guyane) présenté par le Vice-président du CEVU a été approuvé à l'unanimité. (**cf dossier du CA du 6 juin 03 : Point 2 du relevé des propositions du CEVU**)

La commission FSDIE «**Aide aux projets**» s'est réunie sur les trois sites de l'UAG conformément à la décision du CA. Le compte rendu de ces réunions(15janvier 03 en Martinique, 21janvier 03 en Guyane et 04 février 03 en Guadeloupe) présenté par le Vice-président du CEVU a été approuvé à la majorité(Ne prend pas part au vote : 01) (**Cf document CA 6 juin03**).

Les « DODGERS » n'étant constitué en association d'étudiants, il convient de noter pour ce qui concerne la Guadeloupe, que la subvention de 1200€ initialement allouée à été réparti sur « la CRANE » (200 €) et sur « AJC »(1000 €), conformément au tableau du compte rendu de la commission.

- **Ajustement des modalités de gestion du FSDIE (Note de gestion).**

Il s'agissait de procéder à des ajustements sur la note de gestion du FSDIE approuvée au CEVU d'avril 2002.

Après examen de la note les modifications suivantes ont été formulées :

- S'agissant de la composition de la commission il a été retenu le principe de la désignation d'un étudiant du pôle élu au CA et non au CA ou CS comme proposé.
- Concernant le délai entre le dépôt du dossier et la tenue de la réunion il a été fixé à **six semaines**

La procédure de gestion du FSDIE ainsi modifiée, est adoptée par le conseil (**Note distribuée au CA du 6 juin**)

5- Modalités de gestion des exonérations des droits d'inscriptions.

En raison de la demande du service sociale du CROUS et conformément au décret 8413 du 5 janvier 84, il appartient à l'UAG de préciser les modalités et critères pour exonération de droits d'inscription. Il s'agit de fixer dans une note ces éléments.

Après examen de la note les modifications suivantes ont été formulées :

3/ Supprimer : « communiquée éventuellement par voie de presse quelques jours avant son expiration »

Pour la rentrée 2003, la date limite de dépôt des dossiers est fixé, après discussion, au **10 octobre 2003**

6 / modifier la première phrase comme suit : « **Les dossiers d'un pôle seront traités localement jusqu'à la décision finale** ».

Ces modifications actées, la procédure de gestion des exonérations est adoptée par le conseil. (**Note distribuée au CA du 6 juin**)

6- Modalités de gestion des inscriptions supplémentaires en DEUG et des demandes de validation dans le cadre du décret 85-906 du 23 août 85.

Les propositions du CEVU visent à déconcentrer et par conséquent simplifier et accélérer, d'une part la décision d'inscription supplémentaire en DEUG et d'autre part les décisions d'inscription à un niveau d'études par validation (Décret de 85). Il est proposé que cette procédure définie dans une note (**Distribuée au CA du 6 juin**) soit étendue au DU.

Les principales propositions concernent :

- La désignation du jury du diplôme comme commission compétente pour donner un avis sur les inscriptions supplémentaires en DEUG.
- La désignation, la durée, et la présidence de la commission pédagogique de chaque composante, compétente en matière de validations des études, des expériences professionnelles ou acquis personnel dans le cadre du décret cité en titre.
- Il est proposé que ce même principe soit appliqué au SEPFC qui sera doté d'une Commission Pédagogique à cet effet.
- Il est affirmé, conformément à l'esprit du décret cité que le principe d'équivalences automatiques ne peut être mis en œuvre, en dehors des accès de plein droit définis par l'habilitation du diplôme. Ce principe est étendu au DU.

Ces propositions sont adoptées par le conseil.

7. Eléments d'information sur la mise en œuvre du LMD (Licence- Master- Doctorat)

Les grands principes concernant la nouvelle organisation des études supérieures LMD (Licence – Master - Doctorat) sont évoqués. En effet dans le cadre de la construction de l'espace européen cette réforme s'avère nécessaire pour une meilleure lisibilité internationale de l'organisation de l'Enseignement Supérieure en France. Elle contribuera à l'harmonisation des niveaux de sortie et des cursus des formations diplômantes et facilitera la mobilité des étudiants. Un document d'information est donné aux membres pour faciliter la compréhension de ce nouveau dispositif et lancer le débat. (**voir dossier CA du 6 juin**)

8. Désignation des membres étudiants :

Suite au renouvellement des membres étudiants du CEVU lors des élections partielles du 12 mai 2003, il s'agit ici de désigner les membres étudiants des différentes Commissions.

a. **Section permanente du CEVU.**

Conformément au règlement intérieur du CEVU, qui institue une section permanente, comprenant parmi ses membres, 6 étudiants représentant les sites de Guyane, Martinique et Guadeloupe et après concertation entre les élus étudiants, le conseil désigne comme membres de la commission permanente pour 2 ans :

Campus de St Denis : MOORE Jehnny, PELTEKIAN Sahag

Campus de Schoelcher : COUCHY Gerty, JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle

Campus de Fouillole : CABRION Gérard, ABENAQUI Xavier

- **Commission UAG – HANDICAP.**

Cette commission créée en juin 1998, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 13 de l'arrêté du 9 avril 1997, a pour objectif l'accueil et l'amélioration des conditions d'études des étudiants handicapés.

Afin de compléter sa composition, le conseil désigne, 3 membres étudiants représentant les sites de Guyane, Martinique et Guadeloupe.

Campus de St Denis : GRANDIN Pierre-Victor

Campus de Schoelcher : JEAN-ALEXIS Myriam

Campus de Fouillole : MONDOR Régis

9. Désignation d'une personnalité extérieure en remplacement de Madame ASSOR.

Mme ASSOR ayant fait valoir ses droits à la retraite, il faut procéder à son remplacement par une autre personnalité extérieure. Sur proposition du Vice-président, le conseil désigne Madame Annie TOURNAIRE, Assistante Sociale du CROUS, pour achever la présente mandature.

- La Désignation d'un membre enseignant pour la Commission PRP (Prime pour Responsabilité Pédagogique) a été renvoyée à une date ultérieure.

10. l'examen des questions diverses est reporté au prochain CEVU fixé début juillet

Certaines questions telles que, le problème du développement de la vie étudiante, la question sur l'hygiène et la sécurité sur les campus seront insérées dans l'ordre du jour du prochain CEVU.

Fin de séance à 18 heures.